

# Le règlement e-Privacy ou le risque de consolider la domination des plateformes

Les Etats membres ont trouvé, mercredi 10 février, un accord sur un mandat de négociation du règlement « sur la protection de la vie privée et de la confidentialité dans l'utilisation des services de communications électroniques » (e-Privacy) proposé en 2017 par la Commission européenne. Cet accord ouvre les discussions avec le Parlement européen sur la version définitive du texte, mais n'a pas calmé les inquiétudes des professionnels concernés (acteurs de la publicité en ligne, radiodiffuseurs et éditeurs de presse).

## L'ESSENTIEL

- Le 10 février les Etats membres ont trouvé un accord sur un mandat de négociation du règlement e-Privacy proposé en 2017.
- Les acteurs de la publicité en ligne et les éditeurs de presse craignent que le règlement ne consolide le pouvoir des plateformes.
- Les éditeurs réaffirment leur position constante : pouvoir établir une relation directe et de confiance avec leurs utilisateurs, notamment grâce à la gestion des cookies.
- Les données, récoltées anonymement, permettent de mieux connaître les attentes des utilisateurs et de pérenniser leur modèle économique, pour financer des contenus de qualité.
- Le premier trilogue est prévu pour mars.

Veillez utiliser le formulaire pour vous connecter

Vous souhaitez être abonné ? envoyez nous un email

Vous avez oublié votre mot de passe ?

Se connecter